

INFORMATIONS POST AGO

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2023, la –BH Bank- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2022 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 et suivants du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés constituées au 31.12.2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève à 7 000 000 ,000 D.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2021 : 158,816 D.
 - Réserves pour réinvestissements exonérées devenues disponibles : 7 000 000,000 D.
- D'où un résultat reporté avant affectation du résultat 2022 est de : 7 000 158,816 D.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2022 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

INTITULE	Projet pour l'exercice 2022
RESULTAT DE L'EXERCICE	118 710 652,747
REPORT A NOUVEAU	7 000 158,816
1 ER RELIQUAT	125 710 811,563
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	35 840 000,000
DIVIDENDE SUR LES RESERVES DISTRIBUABLES EN FRANCHISE D'IMPOT AU 31/12/2013 RESERVE AUX PERSONNES PHYSIQUES	7 000 000,000
TOTAL DIVIDENDE	42 840 000,000
2 ER RELIQUAT	82 870 811,563
FONDS SOCIAL	1 000 000,000
3 EME RELIQUAT	81 870 811,563
RESERVE EXTRAORDINAIRE	59 870 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	22 000 000,000
4 EME RELIQUAT	811,563
REPORT A NOUVEAU	811,563
SOLDE	0

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à **900 millimes** par action, soit un montant global de 42 840 000,000 D dont un montant réservé en priorité aux actionnaires personnes physiques de 7 000 000,000 D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014. Ces dividendes seront servis sans retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire à partir du 10-05-2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022 et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'assemblée générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration du 19-12-2022 portant la cooptation de **Monsieur Hafedh Khlifi** et **Monsieur Atef Massmoudi** en remplacement de **Monsieur Mohamed Salah Chebbi el Ahssen** et de **Monsieur Eymen Raies** leurs mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de **Monsieur Mohamed Sadok Edriss** et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice **2025**.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme /

* **Monsieuren qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires .**

* **Monsieuren qualité d'administrateur Indépendant .**

et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice **2025**.

Cette résolution n'a pas été soumise au vote pour non achèvement des travaux de dépouillement des appels à candidatures lancés ou à lancer par la banque

Neuvième Résolution :

L'assemblée générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration du 30-03-2023 portant la cooptation de la société Horcheni Finance représentée par Madame **NAILA Horchani** . son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer au titre de présidence du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui même et ce à partir du 29-04-2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à **150 Millions** de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire révoque **Monsieur Ahmed Trabelsi** de son poste d'administrateur au conseil d'administration de la banque à partir de la date de la présente réunion .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires restant présents.

Treizième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BH BANK
BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Unité en mille dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Actifs		
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	184 903	232 307
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	198 081	268 234
AC3 Créances sur la clientèle	10 686 945	9 817 889
AC4 Portefeuille-titres commercial	547 232	115 588
AC5 Portefeuille d'investissement	1 688 607	1 689 435
AC6 Valeurs immobilisées	137 677	131 742
AC7 Autres actifs	182 840	149 989
Total des actifs	13 626 285	12 405 184
Passifs		
PA1 Banque Centrale et CCP	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 121 947	1 512 344
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	8 549 749	7 782 226
PA4 Emprunts et ressources spéciales	1 447 526	1 723 555
PA5 Autres passifs	314 380	270 871
Total des passifs	12 433 602	11 288 996
Capitaux propres		
CP1 Capital	238 000	238 000
CP2 Réserves	954 268	877 774
Réserves pour réinvestissements exonérés	209 453	194 453
Autres réserves	744 815	683 321
CP3 Actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	414	414
CP5 Résultats reportés	1	-
CP6 Résultat de l'exercice	-	-
CP7 Résultat en instance d'affectation	-	-
Total des Capitaux propres	1 192 683	1 116 188
Total des capitaux propres et passifs	13 626 285	12 405 184

III-L'état d'évolution des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2021 avant affectation	238 000	128 000	23 800	377 105	193 453	23 073	-	42 828	414	1	134 734	1 161 408
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(11 000)	-	-	-	-	11 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11 000)	(34 220)	(45 220)
Affectation du résultat 2021	-	-	-	87 665	12 000	-	-	850	-	(1)	(100 514)	-
Solde au 31/12/2021 après affectation	238 000	128 000	23 800	464 770	194 453	23 073	-	43 678	414	-	-	1 116 188
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	624	-	-	-	624
Résultat au 31/12/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	118 711	118 711
Solde au 31/12/2022 avant affectation	238 000	128 000	23 800	464 770	194 453	23 073	-	44 302	414	-	118 711	1 235 523
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(7 000)	-	-	-	-	7 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 000)	(35 840)	(42 840)
Affectation du résultat 2022	-	-	-	59 870	22 000	-	-	1 000	-	1	(82 871)	-
Solde au 31/12/2022 après affectation	238 000	128 000	23 800	524 640	209 453	23 073	-	45 302	414	1	-	1 192 683

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Fonctions exercées en dehors de la société	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
État Tunisien	M. Mohamed El Mehdi MAJDOUB	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	Universitaire	Ex Administrateur au CA de la BNA
	M. Mohamed Naceur HAJJI	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	Retraité STB – Ex DG SICAV L'Épargnant – Ayant occupé plusieurs fonctions de direction à la STB	Ex Administrateur CTA compagnie Touristique Arabe
	M. Ali Radhouani	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	DG de la société Immobilière de Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Ex Directeur Central puis conseiller chargé du contrôle à la BNA - Ex DGA de la Société Immobilière Essoukna filiale BNA	- Administrateur à la société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Administrateur à la Caisse Tunisienne Assurance Mutuelle Agricole (CTAMA) - Ex administrateur de : *Société Immobilière les oeuillets filiale BNA *SICAV Placement obligataire BNA (président du CA) *Société Immobilière El Madina filiale BNA *A.P.I.A *Société de Développement Agricole Mater- Jalta, filiale BNA (Président du CA) *Société de Développement Agricole Baten - Leghzal
	M. Atef MASSMOUDI	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	Directeur Général au Ministère des Finances	-Administrateur au CA ANGED -Administrateur au Conseil d'Administrateur "ONAS" -Administrateur au CA Al Karama Holding - Administrateur délégué au Karama Holding Administrateur au CA Sté Bien venu - Administrateur au CA SOTAFER
	M. Hafedh KHLIFI	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2023	En retraite	- Membre du CA CTAMA - Membre du CA SOFINREC -Membre ca SIDCO SICAR
Sté Horchani Finances	Mme Naila HORCHANI	Membre	AGO statuant sur l'exercice 2025	-Direction Générale dans différentes sociétés du Groupe Horchani -Directrice Générale de la société Taysir Micofinance	Administrateur dans différentes sociétés du groupe Horchani Membre du CA de One Tech Holding
	M. Abderrazek LOUATI	Membre Indépendant	AGO statuant sur l'exercice 2023	Thyna Advisory Services SARL : gérant	-Banque Islamique du Sénégal : administrateur et membre du comité d'audit -Salama Immobilier (SA / Sénégal : Directeur Général